



AVIS DE PROMULGATION

Règlements 594-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 11 avril 2016, le règlement suivant :

↳ **Règlement 594-16** *Règlement modifiant le Règlement 589-16 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 12 avril 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA